

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Date de la convocation: 04 04 23

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 avril à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DRIGOUT Jean-Lue, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATION: Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE: Madame (GUIRAU) Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal que la délibération n° 13 intitulée « Modification de l'objet de la régie créée pour la reprise directe du Village vacances des Fadarelles » soit supprimée de l'ordre du jour.

SÉANCE N'4 DELIBERATION N'1

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N' 4 DÉLIBÉRATION N° 2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N' 4 DÉLIBÉRATION N' 3 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, soit :

- 43,277
- Taxe foncière (bâti) 8,69 % (+ 20,69 % de taxe départementale) = 29.38 %
- Taxe foncière (non bâti) = 46,26 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 10,94 %

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 4 DÉLIBÉRATION N° 4

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux demandes de subventions de certaines associations, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- A l'association Espace Loisirs Créations 500 €
- A l'Amicale Bouliste Saint-Jeantaise 700 €
- A l'association les Kiprokos (section Country) 500 €

La subvention accordée à l'OCCE 12 (Caisse des écoles) est de 8000 ϵ .

Monsieur le Maire précise que les associations n'ayant pas encore déposé de demande écrite de subventions peuvent encore le faire, leurs dossiers seront étudiés ultérieurement. Un numéro de SIRET est obligatoire.

Délibération approuvée à 15 voix pour

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes, selon le rapport présenté et distribué aux conseillers municipaux.

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 5

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 945 918.00 € et permet de dégager un virement de 216 755 € à la section d'investissement.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, sans recours à l'emprunt, pour un total de 753 069,41 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N' 4 DÉLIBÉRATION N' 6 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 240 272.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre par un recours à un emprunt prévisionnel de 101 908 €, en attente des subventions, pour un total de 239 185,40 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 7

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 191 912.44 €.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 449 125.00 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 4 DÉLIBÉRATION N° 8

BUDGET PRIMITIF DE LA STATION-SERVICE 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 316 175 €, il s'agit d'un budget de reconduction.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 10 200 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 9

BUDGET PRIMITIF DE LA MICROCENTRALE 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement s'équilibre avec une subvention du budget communal à hauteur de 16 000 €, pour un total de 26 000 €. Cette subvention pourra être revue à la baisse en fonction des recettes générées par la microcentrale (recettes dépendantes du niveau d'eau de la rivière Dourbie).
- Un montant de dépenses d'investissement de 45 272,01 € est possible.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 10

BUDGET PRIMITIF DU VILLAGE VACANCES 2023, VOTE DU BUDGET

- La section de fonctionnement est en déficit de 56 102 \in avec le report déficitaire de 2022.
- Il est prévu 16 000 € de dépenses d'investissement pour la remise en activité du lieu.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 11

MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU QUARTIER DU PONT-VIEUX TRANCHE 1

Les travaux ont été confiés à l'entreprise SA2P et font l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il convient donc de resolliciter la participation du Département en approuvant le projet et son financement.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4 DÉLIBÉRATION N 12

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU VILLAGE VACANCES DES FADARELLES

Monsieur le Maire fait la lecture au conseil du règlement intérieur du village vacances,

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant la cérémonie du 8 mai 1945, Monsieur le Maire a sollicité la participation des enfants de l'école. Il demande à Rolande COBO de demander également la participation de la légion.
- Monsieur le Maire annonce les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux ainsi que des réunions préparatoires. Ces dates seront indiquées sur l'agenda du blog de la mairie.
- Monsieur le Maire informe qu'en raison du manque de pluie, il faut s'attendre à des arrêtés préfectoraux limitant drastiquement l'utilisation de l'eau. En raison des risques d'incendies, les propriétaires ont obligation de débroussailler autour des habitations. En cas de non-respect de ces règles le débroussaillage sera effectué à leur frais par la municipalité. Une réunion publique est envisagée pour informer la population des problèmes liés au manque d'eau.
- Suite à la fermeture de la déchetterie de Nant, les St-Jeantais sont invités à se rendre à la déchetterie de la Cavalerie qui a élargi ses horaires d'ouverture ou à celle de Cornus. A la demande de la municipalité 2 bennes vont être mises à disposition, à titre d'essai, sur le site de la Prade. Une benne pour les déchets verts et une autre pour les encombrants, gravats interdits (un gardien sera présent). Ces bennes strictement réservées aux particuliers seront disponibles le 21 avril de 9h à 13h. Si l'essai est concluant, l'opération pourra être renouvelée tous les 15 jours ou 3 semaines. À sa réouverture, la nouvelle déchetterie fonctionnera avec des badges qui dans le futur serviront également pour la collecte des ordures ménagères.
- La création d'un centre aéré à la Prade est à l'étude à la Communauté de Communes.
- El Un mur de soutènement sur la route du Viala est en mauvais état et nécessite des travaux.
- Un poteau pour la fibre situé à la Parau semble implanté trop près de la route.
- Une responsable de l'association les Kiprokos signale que le chauffage de la salle d'animation ne fonctionne plus. Elle suggère également d'installer un flexible au robinet derrière le bar afin de pouvoir remplir un seau d'eau. Monsieur le Maire en profite pour rappeler l'invitation des élus au 10ème anniversaire de cette association en fin d'après-midi.

Rolande COBO rappelle également la chasse aux œufs au parc municipal à 15h00.

Fin de la séance : 11h

Le Maire Claude VIDAL Le secrétaire de séauce Jean-Luc DRIGOUT